

**Objet : Délib.2011.48 Proposition d'achat d'une parcelle de 3551 m<sup>2</sup>  
succession Marie-Louise BALLAUD**

**L'an deux mille onze et le six septembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,  
Maire.**

**Date de convocation : 31 août 2011**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre  
VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY  
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie  
LASCOLS,**

**Absents excusés : Sylviane MONNOT, Guy BATTAGLINI,**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS***

***Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Annick MOURARET***

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée au cours de l'été par le notaire en charge des intérêts de la succession de Madame BALLAUD Marie-Louise.

Le notaire demande à la commune de se positionner sur une proposition qu'il lui fait d'acquérir une parcelle de 3551 m<sup>2</sup>, cadastrée AC 205, située au lieudit « combe Saint-Prim », en zone non constructible.

Monsieur le Maire signale que cette parcelle restera non constructible pendant de longues années mais qu'elle a une valeur paysagère pour la commune. Elle permet d'augmenter la maîtrise, qu'il est préférable que la commune ait, sur les terrains traversés par les eaux de la source du Vallon et la canalisation d'assainissement.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette offre, sachant que les services de France Domaine, qu'il a sollicité, estime cette parcelle à 1600 Euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle AC n° 205 d'une surface de 3551 m<sup>2</sup> au prix proposé par les services de France Domaine soit 1600 Euros.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**